

DELIBERATION N° 2020/203

Portant classement dans le domaine public communal de plusieurs voies des sections Dumbéa-sur-Mer « Front de Mer », « Anse Apogoti », « Hauts d'Apogoti », « Koucokweta » et « Pic aux Chèvres » et « l'Embouchure » et autorisant le maire à intervenir à l'acte de transfert de propriété desdites voies

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique, le 13 mai 2020,

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU le traité de concession C 306-07 du 7 décembre 2007 relatif à la ZAC de Dumbéa-sur-Mer,

VU la délibération n°2014/158 du 5 mai 2014, autorisant le Maire à signer avec la Province Sud et la SECAL, la convention cadre pour la remise de l'entretien des ouvrages publics de Dumbéa-sur-Mer et Panda et ses avenants éventuels

VU la délibération n° 2015/147, du 4 juin 2015, portant avis consultatifs du Conseil Municipal de la Ville de Dumbéa sur le dossier de modification du Plan d'Aménagement de Zone et le Programme des Equipements Publics de la Zone d'Aménagement Concerté de Dumbéa-sur-Mer,

VU l'avis de la commission municipale intitulée « Aménagement du Territoire, Développement Economique, et Développement Durable,

VU la note explicative de synthèse n° 2020/43 du 23 avril 2020,

La commission municipale intitulée « Aménagement du Territoire, Développement Economique, et Développement Durable », entendue en séance du 4 mai 2020,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

D'autoriser le Maire à intervenir à l'ensemble des actes constatant le transfert de propriété des voies ouvertes à la circulation publique dans le domaine public communal identifiées ci-dessous :

- Les voies suivantes issues de la section Dumbéa sur Mer- Anse Apogoti :

Nom de rue	Lot	NIC	Section	Linéaire	Emprise
Avenue des Départs	184	445222-8821	DUMBEA SUR MER - ANSE APOGOTI	410	Var.
	222a	445873-222828			
Rue des Caraïbes	97	445222-7875		181	13

- Les voies suivantes issues de la section Dumbéa sur Mer- Pic aux chèvres :

Nom de rue	Lot	NIC	Section	Linéaire	Emprise
Avenue Becquerel	359	446222-1961	DUMBEA SUR MER - PIC AUX CHEVRES	706 ml	15 m
	192	446222-3675	DUMBEA SUR MER - PIC AUX CHÈVRES, Lotissement BRIGITTE		15 m
Avenue des Départs	358	446223-1151	DUMBEA SUR MER - PIC AUX CHEVRES	167 ml	Variable



- La voie suivante issue de la section Dumbéa sur Mer – Koucokweta,:

Nom de rue	Lot	NIC	Section	Linéaire	Emprise
Avenue des passagers	345	445222-9284	DUMBEA SUR MER – KOUCOKWETA	88 ml	13 m

- Et la voie suivante issue de la section Dumbéa sur Mer – Les Hauts d'Apogoti :

Nom de rue	Lot	NIC	Section	Linéaire	Emprise
Rue du Nouvelliste	194	446222-2526	DUMBEA SUR MER – LES HAUTS D'APOGOTI	234 ml	10 m

ARTICLE 2/

De porter classement et incorporation dans le domaine public communal des voiries sections Dumbéa-sur-Mer « Front de Mer », « Anse Apogoti », « Hauts d'Apogoti », « Koucokweta » et « Pic aux Chèvres » et « l'Embouchure » telles que définies ci-dessus, en voies urbaines.

ARTICLE 3/

Les dépenses correspondantes aux frais de géomètre et d'actes notariés sont à la charge de la SECAL.

ARTICLE 4/

Conformément aux dispositions des articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, un délai de deux mois est disponible, à compter de la notification et/ou de la publication de toute décision administrative, pour former un recours gracieux ou un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telecours.fr.

ARTICLE 5/

Le Maire de la Ville de Dumbéa et le Trésorier de la Province Sud sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Madame la Commissaire Déléguée de la République pour la Province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 13 MAI 2020

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 13 MAI 2020

Le Maire,

Georges Naturel



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
SAG	-	1
AFFICHAGE	-	1
SERVICE DES FINANCES	-	1
DAF	-	1
TRESORIER PROVINCE SUD	-	1
DDP	-	1
SECAL	-	1